

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 15-002121 / 52050237
Henri Messeiller S.A. Imprimerie-Papeterie de Saint-Nicolas, 2000 Neuchâtel
Production: impression du Bulletin officiel de la Ville de Neuchâtel
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
01.11.2015–31.10.2018 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 15-001793 / 52042236
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
Usines 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, Labos, montage externe et divers secteurs / ateliers
de production, contrôle et expédition de câbles et accessoires de câbles
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
120 H
01.09.2015–31.08.2018 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 15-002116 / 50114741
Dixi Polytool SA, 2400 Le Locle
Production
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
12 H
01.08.2015–31.07.2018 (Renouvellement avec modification)
- 15-002122 / 70607254
Coop Logistique, Informatik Aclens, 1123 Aclens
Exploitation de la centrale de distribution
Besoin particulier de consommation
150 H, 13 F
01.08.2015–30.07.2018 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 15-001151 / 53964781
Burkhalter Management AG, 8048 Zürich
Intervention de dépannage lors de problème technique sur les installations
chez leurs clients
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
305 H
01.02.2015–31.01.2018 (Nouveau permis)

- 15-001795 / 52042236
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
Usines 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, Labos, montage externe et divers secteurs / ateliers
de production, contrôle et expédition de câbles et accessoires de câbles:
Interventions de dépannage sur les installations
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
24 H
01.09.2015–31.08.2018 (Renouvellement avec modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 15-001792 / 52042236
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
Usines 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, Labos, montage externe et divers secteurs / ateliers
de production, contrôle et expédition de câbles et accessoires de câbles
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
160 H
01.09.2015–31.08.2018 (Renouvellement avec modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

8 septembre 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail